Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216404632-20261023-DE_052_2026-DE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 23 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 octobre à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Michel, Maire.

Date de la convocation : 14/10/2026

Présents : Mmes CAZENAVE, CIVERA, LENGLART, MIRANDON, RICART, POUYOUNE-HORGUES et PUCHEU-COURTEILLES.
Mrs BOUSQUET, CARASCO, CAZANAVE, GUEDOT, HILLOU, LABOURDETTE et LOISEAU.

Absent excusé : Mr CACHELOU, qui donne procuration à Mr GUEDOT

Secrétaire : Mme POUYOUNE HOURGUES

DÉLIBÉRATION N° 52 :

Remboursement d'achats Octobre Rose / Noël

Nombre de membres en exercice : 15 **Présents :** 14 **Votants :** 15

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les factures suivantes :

- la facture du 13/10/26 d'un montant 7,85€ de TEDI Distribution réglée par Madame CAZENAVE Françoise par carte bancaire correspondant à des décorations pour Octobre Rose,
- la facture 13/10/2026 d'un montant de 44,31 € d'ACTION réglée par Madame CAZENAVE Françoise par carte bancaire correspondant à l'achat de jouets pour le goûter de Noël,
- la facture du 13/10/2026 d'un montant de 52,70 € de ROUXEL, réglée par Madame CAZENAVE Françoise par carte bancaire corresponndant à l'achat de décorations de Noël,

Il précise qu'elle a réglé ces factures car la Mairie n'a pas de compte dans ces magasins. Il convient donc de lui rembourser ces sommes, d'un total de 104,86€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de rembourser à Mme CAZENAVE les factures présentées.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Maire,

MAIRIE DE REBENACQ (Pyrénées-Atlantiques)

Michel BOUSQUET